



Le Président du Parlement européen, Antonio Tajani, a présenté la position du Parlement sur le budget de l'Union et sur les candidats têtes de liste au sommet des chefs d'État et de gouvernement

FR Communiqué de presse -Politiques internes et institutions de l'UE -Bruxelles -23-02-2018



sommet des chefs d'État et de gouvernement

Le prochain budget de l'Union et la procédure de sélection du président de la Commission européenne (sur la base des candidats têtes de liste ou «*Spitzenkandidaten*») figuraient parmi les principaux thèmes des discussions entre le Président du Parlement européen, Antonio Tajani, et les chefs d'État et de gouvernement des vingt-sept États membres réunis lors du sommet informel d'aujourd'hui.

«L'Europe doit changer afin de donner des réponses plus efficaces aux citoyens. Il faut un budget politique de l'Union qui tienne compte des priorités des peuples européens en ce qui concerne la sécurité, l'immigration et le chômage.

Pour cela, l'Europe a besoin de davantage de moyens. L'heure n'est pas à la démagogie. Un budget inadapté donnerait seulement l'illusion de faire des économies. En réalité, il se traduirait par des dépenses supplémentaires au niveau national et par l'incapacité de l'Union à mettre en œuvre des politiques efficaces dans des domaines véritablement clés.

Je pense à la lutte contre le chômage des jeunes à travers la réindustrialisation et l'innovation, la modernisation de l'agriculture, la cohésion territoriale, la transition énergétique, les réseaux et la digitalisation. Pour autant, il n'est pas possible de faire face aux défis communs comme la défense, la lutte contre le terrorisme, le contrôle des frontières extérieures, la gestion des flux migratoires et le plan Marshall pour l'Afrique, sans une augmentation du budget de l'UE.», a déclaré le Président Tajani en conclusion du sommet.

«Un euro dépensé au niveau de l'Union pour ces secteurs engendre un effet multiplicateur plus important par rapport à un euro dépensé au niveau national. Pour autant l'augmentation du budget ne doit pas peser sur les contribuables. Nous devons recourir à de nouvelles ressources propres qui soient plus équitables pour les contributeurs nets. Ces ressources doivent provenir de ceux qui, aujourd'hui, ne paient pas d'impôts. Je pense aux plates-formes numériques, qui versent très peu et seulement dans certains États membres, aux transactions financières à caractère spéculatif ou aux importations favorisées par le dumping environnemental», a ajouté le Président Tajani.

Le Président Tajani a souligné la nécessité d'adopter un programme européen en faveur de la natalité et de la famille. «Il s'agit d'une initiative que j'estime essentielle. Un plan européen pour la natalité qui permette aux parents de concilier leur vie de famille avec leur vie professionnelle et de faire face aux dépenses nécessaires pour leurs enfants. Permettre à davantage de femmes de travailler et augmenter la natalité n'est pas seulement une bonne chose, cela a des retombées importantes sur la croissance».

Le Président du Parlement européen a souligné la nécessité de recourir le cas échéant au critère de la

«conditionnalité» sur les fonds structurels : «Qui ne participe pas pleinement et de façon solidaire à la gestion des flux migratoires et des autres politiques de l'Union sur la sécurité et la migration n'a pas droit à l'accès à l'ensemble de ces fonds. Nous avons examiné la possibilité d'introduire l'élément de conditionnalité, pour convaincre les États membres qui expriment leur réticence à apporter leur contribution, comme le font déjà tous les autres pays».

« Il est important de parvenir à un accord-cadre avec le Parlement actuel pour un budget opérationnel dès 2021 - a déclaré Tajani - Nous espérons que la Commission préparera sa proposition d'ici mai », a conclu M. Tajani au sortir du Conseil de l'Union européenne à la fin de la réunion informelle des 27 chefs d'État et de gouvernement.

En ce qui concerne la méthode des candidats têtes de liste, le Président Tajani a rappelé que le Parlement européen a approuvé à une large majorité, il y a tout juste deux semaines, la modification de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement et la Commission.

Cette mise à jour codifie la procédure dite des *Spitzenkandidaten* déjà utilisée en 2014 pour la nomination du président Juncker. Celle-ci prévoit que tous les groupes politiques européens désignent leur candidat à la présidence de la Commission sur la base d'une sélection effectuée à l'intérieur des partis respectifs. Le candidat du groupe politique qui comptera le plus de députés élus au sein du prochain Parlement sera celui proposé comme président de la Commission.

À ce propos, le Président a déclaré: «Le choix du président de la Commission européenne par le biais de la méthode des *Spitzenkandidaten* utilisée en 2014 est un jalon sur la voie d'une Europe plus politique et démocratique dont il ne faut pas s'écarter. Nous devons renforcer ce processus, tout en continuant à travailler pour rapprocher l'Europe et ses institutions des citoyens européens et les faire participer davantage aux décisions qui concernent leur avenir.

Le vote par lequel les peuples européens choisissent leurs propres représentants, même sur la base du candidat indiqué pour présider l'exécutif de l'Union européenne, favorise la participation. En outre, la relation de contrôle politique entre Parlement et Commission, propre à toutes les démocraties parlementaires, s'en trouve renforcée. Nos citoyens attendent que ce soit la politique, et non la bureaucratie, qui guide l'Union. Ils préfèrent une compétition ouverte et transparente entre partis et candidats à des accords passés derrière des portes closes».

Pour plus d'informations:

✉ europarl.president.press@europarl.europa.eu

Carlo Corazza

Spokesperson of the President

✉ carlo.corazza@europarl.europa.eu

☎ +32 498 99 28 62



Parlement européen

[Les députés](#) | [Les Groupes Politiques](#) | [Séance en direct](#) | [Site de l'audiovisuel](#)
[Le PE et le traité de Lisbonne](#) | [Prix Sakharov](#)

Autres liens

[EUROPA](#) | [eu2018bg.bg](#)

Actualité

[Fil d'info](#) | [Temps forts](#) | [Contacts](#)

Députés

[Rechercher](#) | [Liste exhaustive](#)
[Entrants/Sortants](#) | [Assistants](#)
[Annuaire](#)

A propos du Parlement

[Accueil](#) | [Pouvoirs et procédures](#)
[Organisation et principes](#)
[Droits de l'homme](#) | [Par le passé](#)

Plénière

[Séance plénière](#)
[Autour de la plénière](#)
[Questions et déclarations](#)
[Procédure législative ordinaire](#)
[Calendrier](#)

Commissions

[À ne pas manquer](#) | [Réunions](#)
[Documents](#) | [Événements](#)
[Analyses complémentaires](#)

Délégations

[Accueil](#) | [Calendrier](#)
[Analyses complémentaires](#)
[A propos des délégations](#) | [Archives](#)

À votre service

[Accueil](#) | [Vous informer](#)
[Faites-vous entendre](#)
[Travailler au Parlement](#)
[Transparence](#)

EP TV

[Accueil](#) | [Réunions](#) | [Chaînes](#)
[Thèmes](#) | [À propos d'EuroparTV](#)

A-Z

[Liste exhaustive des sites Internet](#)